



NUCLEAR WASTE SOCIÉTÉ DE GESTION  
MANAGEMENT DES DÉCHETS  
ORGANIZATION NUCLÉAIRES

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE L'APTITUDE POTENTIELLE : PHASE 2  
**Ressources pour aider les collectivités  
voisines à participer au processus de  
sélection d'un site de la SGDN**



**MISE À JOUR: JUIN 2017**

## I. Introduction

En mai 2010, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a lancé un processus visant à identifier un site sûr au sein d'une collectivité informée et consentante pour accueillir les installations de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien. Les principes et le cadre décisionnel qui guident le choix d'un site ont été définis de manière collaborative dans le cadre d'un dialogue mené pendant deux ans avec un large échantillon de Canadiens et de peuples autochtones.

Le plan canadien de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié s'appelle la Gestion adaptative progressive (GAP). Le but ultime de la GAP est le confinement et l'isolement sûrs du combustible irradié au sein d'un seul dépôt géologique en profondeur (DGP) construit dans une formation rocheuse propice. L'objectif du processus de sélection d'un site est de trouver, par le biais de phases de plus en plus détaillées d'évaluations techniques, scientifiques et socioéconomiques, un site unique pour l'établissement du DGP et du Centre d'expertise associé.

Le processus progresse suivant une série pluriannuelle d'étapes qui visent avant tout à garantir que le site choisi sera sûr et sécuritaire et qu'il répondra aux normes scientifiques, professionnelles et éthiques les plus rigoureuses. Depuis que le processus a été lancé, la SGDN travaille en collaboration avec les collectivités qui souhaitent en apprendre davantage sur le projet dans le but de déterminer de façon préliminaire si elles sont susceptibles de répondre aux exigences du processus de sélection d'un site. Au terme des évaluations de la Phase 1, un groupe réduit de collectivités a été identifié pour faire l'objet d'études plus poussées et passer à la Phase 2 des évaluations préliminaires.

Les travaux de la seconde phase des évaluations préliminaires comprendront des activités d'apprentissage et d'engagement plus intensives. La portée de ces travaux s'élargie pour inclure les peuples des Premières nations et métis et les collectivités environnantes. Des travaux préliminaires sur le terrain sont complétés, y compris des levés aéroportés et des forages limités de trous de sonde pour évaluer plus avant la géologie et l'aptitude des sites d'après les exigences techniques établies en matière de sûreté.

Les activités d'engagement de la seconde phase d'évaluation préliminaire sont conçues pour être mises en oeuvre dans le cadre d'un partenariat noué entre les collectivités intéressées, les peuples des Premières nations et métis, les collectivités environnantes et la SGDN, selon un processus fondé sur la confiance, l'équité et une compréhension mutuelle.

La SGDN s'est engagée à favoriser la participation active et tangible des collectivités intéressées, des collectivités autochtones et des collectivités environnantes. Depuis sa création en 2002, la SGDN a cherché à élaborer ses processus et ses plans en collaboration avec les collectivités intéressées et les peuples autochtones, jetant ainsi les bases d'une participation et d'un partenariat soutenus.

Tout au long du processus de sélection d'un site, la SGDN travaille à définir l'aptitude des sites en faisant participer la collectivité et ceux du secteur environnant, dans une démarche d'intégration de la science et du savoir autochtone. Ultimement, le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation, dans le cadre d'un partenariat, de la collectivité intéressée, des collectivités des Premières nations et métisses de la région et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

## II. Progression vers un partenariat

Les relations requises à la mise en oeuvre du projet de la GAP se développeront nécessairement en plusieurs étapes, lesquelles s'échelonneront sur une période prolongée. La SGDN est consciente du fait que, dès le départ, il faut établir un certain niveau de confiance et de compréhension pour pouvoir apprendre les uns des autres. Plus les travaux progresseront, plus il sera important de concevoir et de planifier en commun la mise en oeuvre du projet. La planification de cette mise en oeuvre pourrait comprendre des sujets de discussion comme :

- Les possibilités de recrutement stratégique et d'approvisionnement stratégique;
- La planification et la mise en oeuvre de programmes d'éducation et de formation dans la région au cours de la période prolongée de planification et d'exploitation du projet;
- Le soutien au démarrage d'entreprises, pour aider les entreprises locales à se positionner pour participer au projet;
- Les investissements d'infrastructure qui pourraient être requis pour favoriser le bien-être au-delà des exigences directes du projet;
- Les occasions d'affaires et d'accession à la propriété associées au projet.

## III. Évaluations préliminaires de la Phase 2

Les évaluations préliminaires, lesquelles sont réalisées à l'Étape 3 du processus de sélection d'un site, ont pour but d'évaluer de façon préliminaire l'aptitude potentielle d'une collectivité intéressée et de la région à accueillir un dépôt géologique en profondeur dans le cadre du plan canadien de gestion sûre à long terme du combustible nucléaire irradié.

Les évaluations préliminaires sont mises en oeuvre suivant un processus en deux phases. Les évaluations de la Phase 1 servent à explorer l'aptitude potentielle de la collectivité intéressée à répondre aux exigences rigoureuses du projet. Les évaluations de la Phase 2 visent à approfondir cet apprentissage et cette exploration de l'aptitude potentielle de la collectivité, mais aussi à élargir le champ d'étude et de réflexion aux peuples des Premières nations et métis de la région, ainsi qu'aux collectivités environnantes. Le projet n'ira de l'avant qu'avec la participation, dans le cadre d'un partenariat, de la collectivité intéressée, des peuples autochtones de la région et des collectivités environnantes à sa mise en oeuvre.

## IV. Description du programme de ressources pour les collectivités voisines

### Objet

Les études d'évaluation préliminaire de la Phase 2 comprennent des études techniques et sociales plus détaillées ainsi que des activités d'engagement intensives au sein de la collectivité, des collectivités autochtones de la région et des collectivités situées dans les environs immédiats.

Ce programme fournit des ressources pour soutenir la participation des collectivités situées dans les environs immédiats des collectivités intéressées participant aux études d'évaluation préliminaire de la Phase 2. Les collectivités intéressées sont les collectivités qui ont exprimé l'intérêt d'en apprendre davantage sur le projet. Elles ont subi avec succès une évaluation de présélection et ont collaboré avec la SGDN à la réalisation des études d'évaluation préliminaire de la Phase 1. Ces études ont permis de déterminer que leurs régions respectives étaient particulièrement susceptibles de répondre aux exigences rigoureuses associées à ce projet et elles ont accepté d'avancer aux études de la Phase 2 et de continuer de faire l'objet des études plus poussées.

Les ressources fournies aux collectivités situées à proximité des collectivités intéressées sont destinées à les aider à mieux comprendre le projet et à soutenir leur participation à des discussions avec la collectivité intéressée et la SGDN dans le but d'explorer la possibilité que le projet puisse favoriser le bien-être de la région.

### Description

La SGDN couvrira les dépenses engagées par les collectivités voisines pour en apprendre davantage sur le projet et pour participer aux études, notamment par le biais des activités suivantes :

- **Visite d'une installation d'entreposage provisoire.** Des membres de la collectivité pourraient souhaiter voir comment le combustible nucléaire irradié est actuellement géré sur une base provisoire. La SGDN couvrira les frais de déplacement d'une petite délégation de représentants de la collectivité pour visiter une installation d'entreposage provisoire de déchets nucléaires en Ontario ou à proximité de la collectivité
- **Rencontre de représentants de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN).** Des membres de la collectivité pourraient souhaiter en apprendre davantage sur le cadre réglementaire qui régit le projet de la SGDN. La SGDN couvrira les frais de déplacement engagés par une petite délégation de représentants de la collectivité afin d'aller rencontrer des représentants de la CCSN pour en apprendre davantage sur le cadre réglementaire régissant la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La date et l'ordre du jour de cette rencontre seront établis directement par la CCSN, qui consultera la délégation pour faire en sorte que les domaines d'intérêt et les questions de la délégation soient abordés.
- **Comprendre les principaux sujets tels que les rayonnements, les études géoscientifiques, la protection de l'environnement et les multiples barrières.** La SGDN reconnaît la nécessité pour les collectivités d'acquérir une compréhension approfondie des sujets importants auprès de spécialistes de la SGDN et de sommités universitaires travaillant dans ces matières en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant des représentants de la collectivité et ces sommités et spécialistes. Des dépenses modérées de participation seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces événements et ateliers d'apprentissage.

- **Comprendre le contexte international.** La SGDN encourage les collectivités à se tenir au fait des programmes et des meilleures pratiques qui ont cours ailleurs dans le monde. La SGDN aidera des représentants de la collectivité à se renseigner auprès de responsables de programmes étrangers de gestion du combustible irradié en organisant une série d'événements et d'ateliers d'apprentissage réunissant les représentants de la collectivité et ces responsables étrangers. Des dépenses modérées seront couvertes par la SGDN pour permettre à des représentants de la collectivité de participer à ces ateliers.
- **Journées portes ouvertes et discussions au sein de la collectivité.** Au cours de la Phase 2 des études d'évaluation préliminaire, des journées portes ouvertes seront planifiées et organisées au sein de la collectivité pour solliciter la participation de ses membres et communiquer les constats des études.
- **Subvention relative aux dépenses administratives engagées pour travailler avec la SGDN et la collectivité intéressée pour approfondir le projet et participer aux études d'évaluation préliminaire.** Les études techniques et sociales détaillées réalisées par la SGDN dans le cadre des évaluations de la Phase 2 nécessiteront une planification ainsi que des discussions et une collaboration soutenues entre la SGDN et la collectivité intéressée, de même qu'avec les collectivités environnantes et les peuples autochtones. Les collectivités environnantes pourraient engager des dépenses pour participer aux activités de la SGDN liées à ces études et ces dépenses seront couvertes au prix coûtant. Ces dépenses peuvent être liées à de petites améliorations apportées à l'infrastructure d'apprentissage, telles que les coûts de photocopie ou d'impression ou les coûts associés à l'équipement de réunion. Jusqu'à 100 000 \$ seront disponibles pour couvrir ces dépenses administratives pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2. Une comptabilité des activités et des dépenses convenant à une vérification par une tierce partie doit être établie et présentée à la SGDN tous les six mois pendant la durée de la participation à ce programme.

Au cours de la seconde moitié des évaluations de la Phase 2, des études détaillées seront réalisées relativement aux incidences sociales, économiques et culturelles potentielles du projet. Ces études seront menées en étroite collaboration avec les collectivités immédiatement voisines des collectivités intéressées. Les collectivités immédiatement voisines des collectivités intéressées pourraient souhaiter améliorer ou consolider la vision à long terme qu'elles ont de leur viabilité, leur plan intégré de viabilité et/ou leur plan stratégique au cours de ce processus pour soutenir leur participation à la planification et à la mise en oeuvre des études détaillées avec la SGDN. Des ressources seront offertes pour soutenir ces activités de planification stratégique, soit jusqu'à hauteur de 40 000 \$ pour chaque période de 12 mois pour la durée des évaluations de la Phase 2.

La SGDN continue d'apprendre au fil de ses contacts avec les collectivités. Ce programme sera régulièrement réexaminé et révisé pour tenir compte de cet apprentissage et de l'évolution des besoins des collectivités.

## Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires 22, avenue St. Clair Est, 6e étage  
Toronto (ON) M4T 2S3 Canada

Télec. : 647.259.3692

Courriel : [learnmore@nwmco.ca](mailto:learnmore@nwmco.ca)

À l'attention de : Jamie Matear

Directeur, Coordination des activités d'engagement